

Délibération n° 8	Conseil Municipal du 19 Juin 2017
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

<p><u>Date de convocation</u> : 13/06/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 3 puis 2</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 20/06/2017</p>
--

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.

Absent (s) excusé (s) : 3 puis 2

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFIER

Objet : Classement dans le domaine public communal de parcelles du Domaine du Chemin des Près

Rapporteur : Monsieur Lucien Bonvoisin, Adjoint

Synthèse de la délibération :	Le Conseil Municipal est invité à approuver le Classement dans le domaine public communal de parcelles du Domaine du Chemin des Près
-------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.224-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par Logis 62 SA D'HLM sollicitant le classement dans le domaine public communal des différentes parcelles du Domaine du Chemin des Près suivantes :

TRANCHE 1

PARCELLE	SURFACE	DESTINATION
AW 293	802 m ²	voirie
AW 296	116 m ²	voirie
ZB 365	15 644 m ²	voirie
AW 294	62 m ²	espaces-verts
ZB 362	13 609 m ²	espaces-verts
ZB 363	433 m ²	espaces-verts
ZB 364	91 m ²	espaces-verts
ZB 366	145 m ²	espaces-verts
ZB 367	243 m ²	espaces-verts

TRANCHE 2

PARCELLE	SURFACE	DESTINATION
ZB 370	8 110 m ²	voirie
ZB 371	13 741 m ²	espaces-verts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le classement dans le domaine public communal des différentes parcelles du Domaine du Chemin des Près présentées ci avant.

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del8-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017